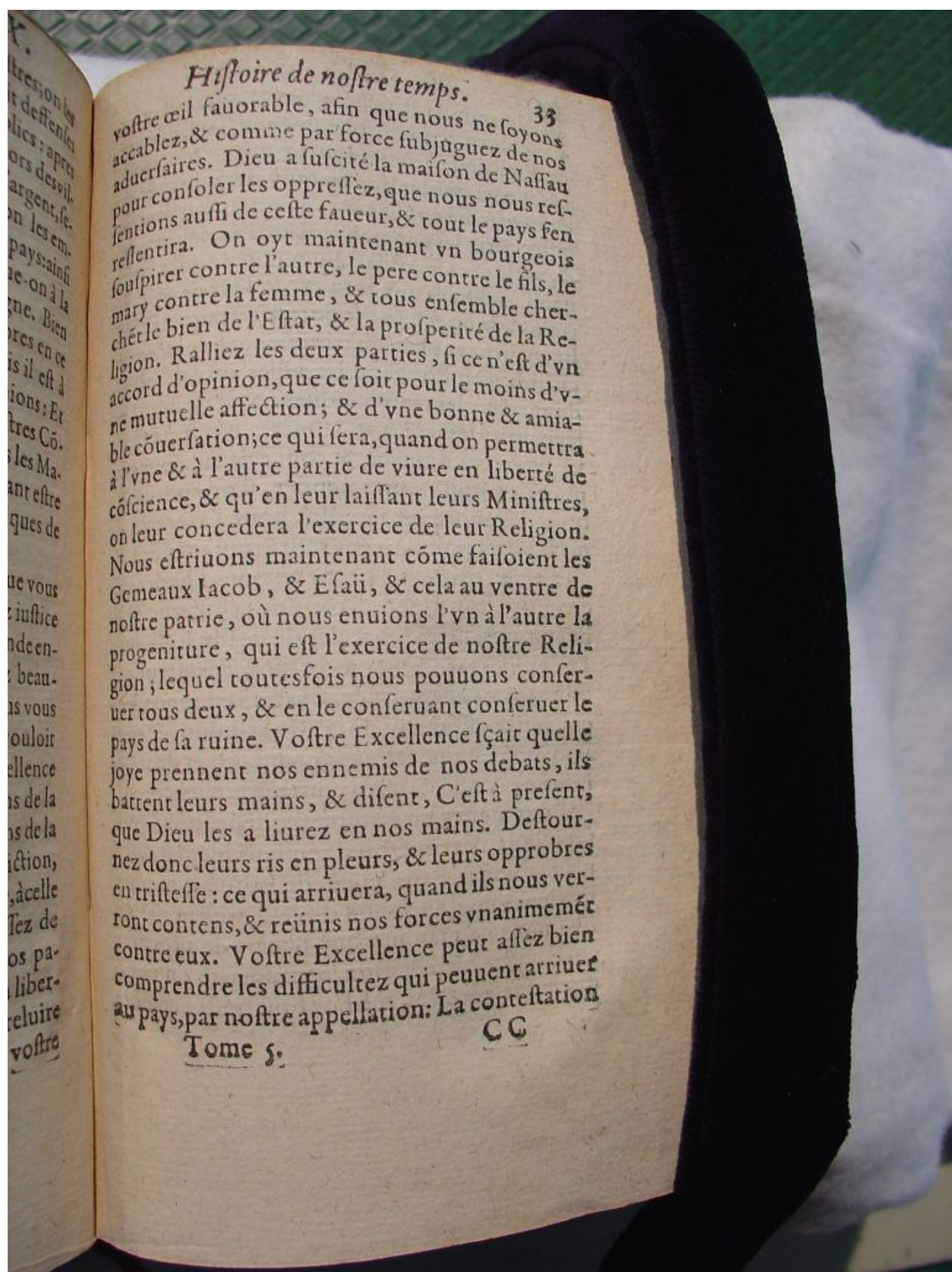
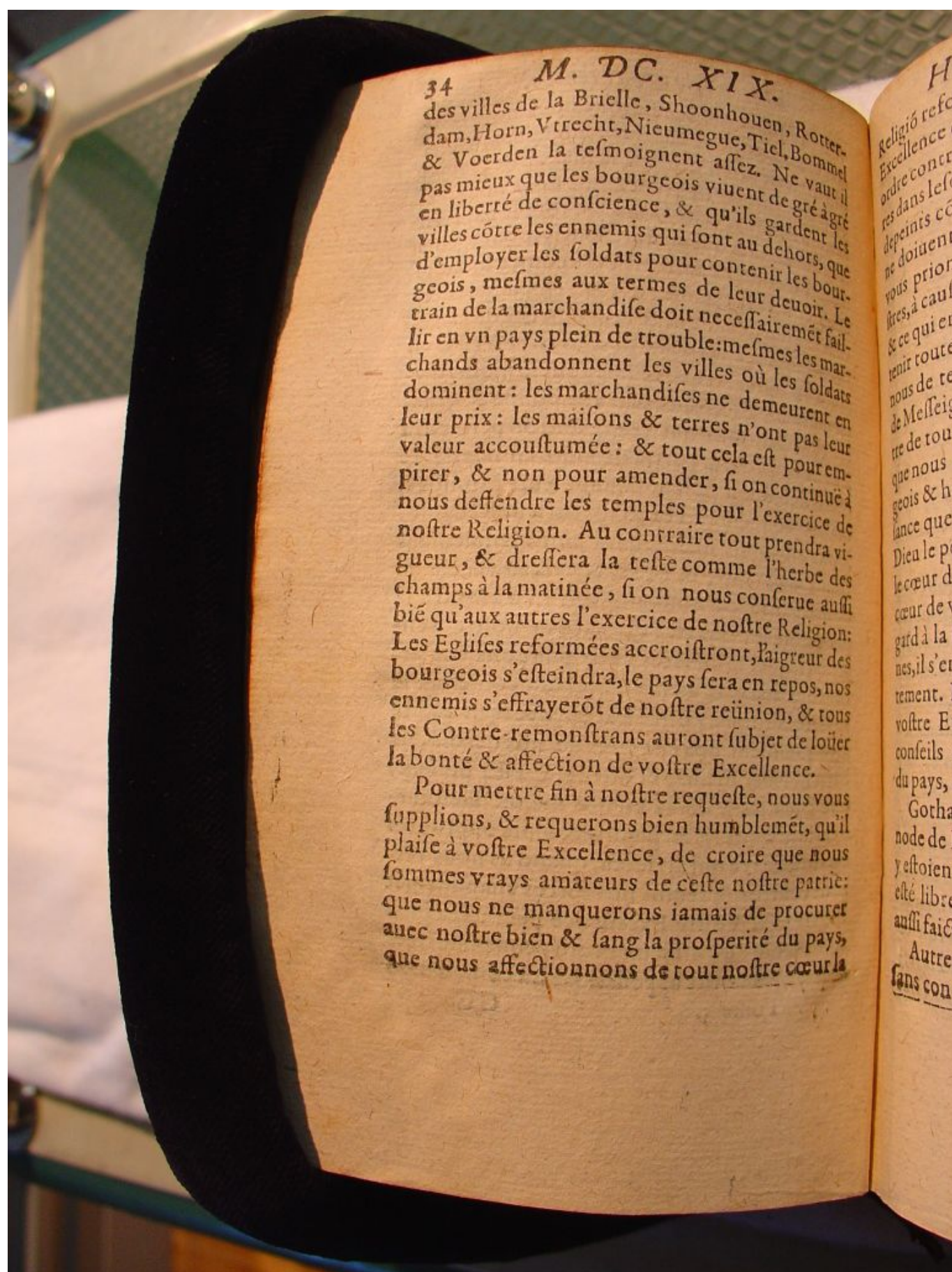


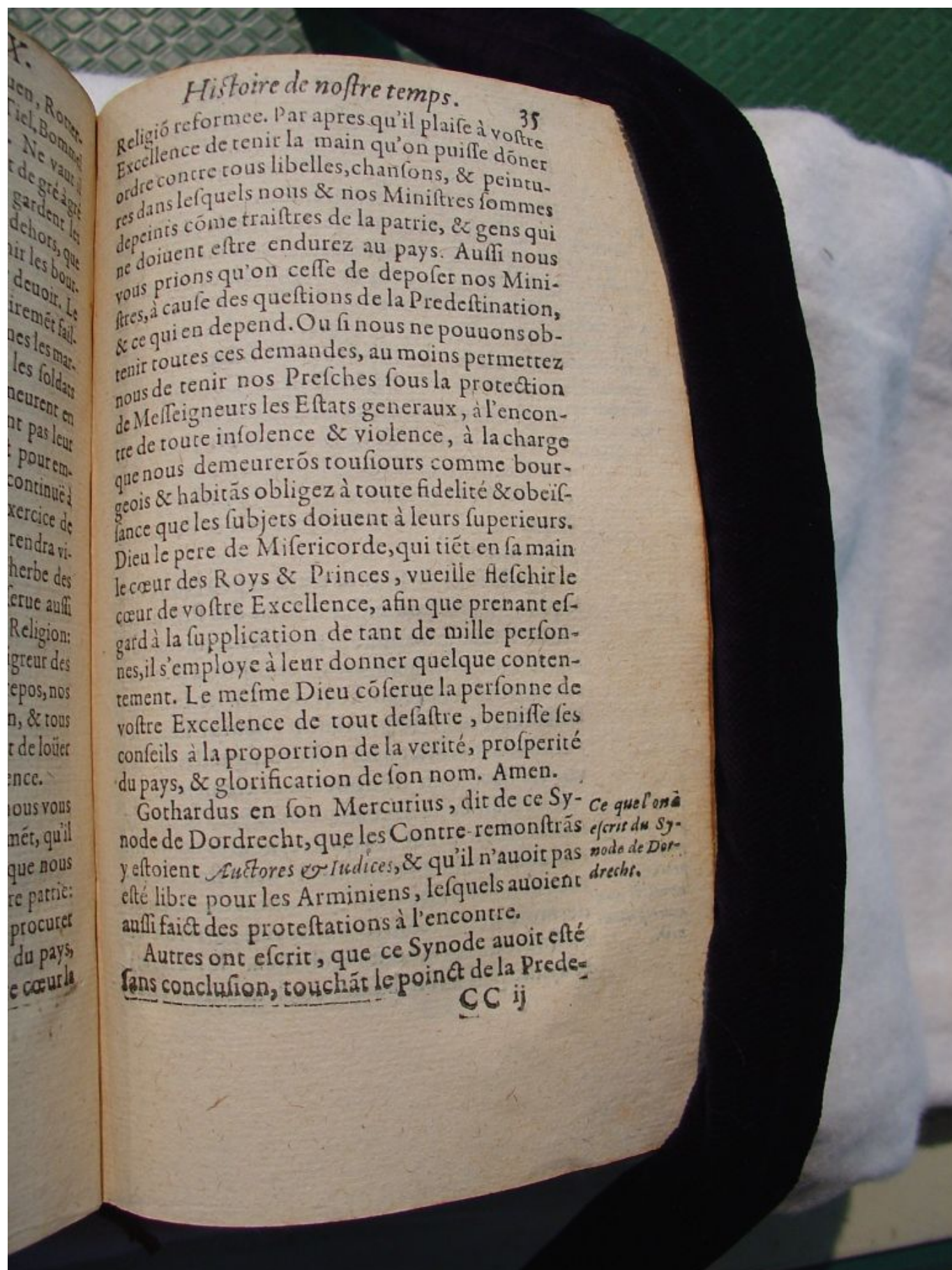
1619_033.jpg



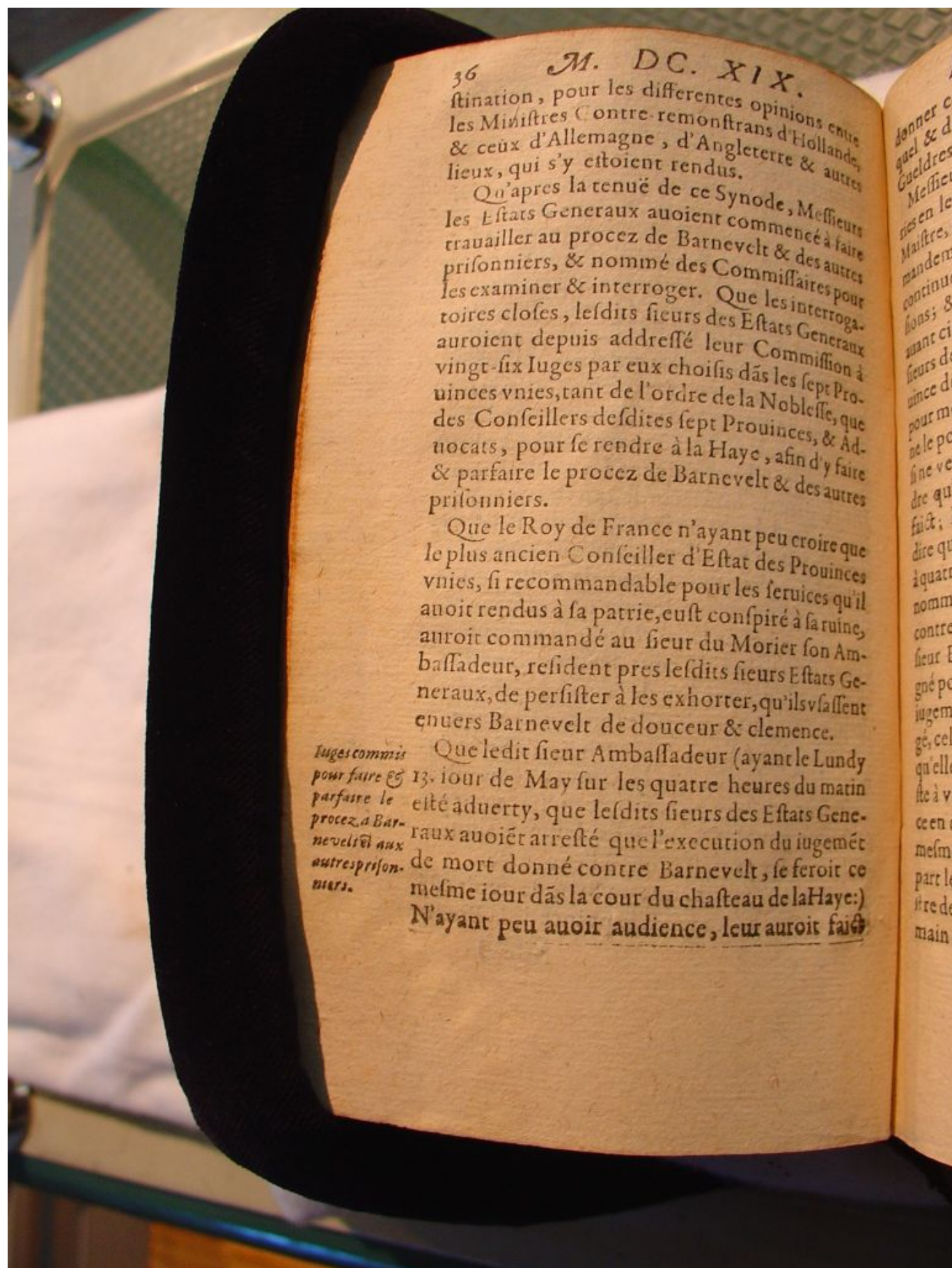
1619_034.jpg



1619_035.jpg



1619_036.jpg



36 M. DC. XIX.
 stination, pour les différentes opinions entre
 les Ministres Contre-remonstrans d'Hollande,
 & ceux d'Allemagne, d'Angleterre & autres
 lieux, qui s'y estoient rendus.

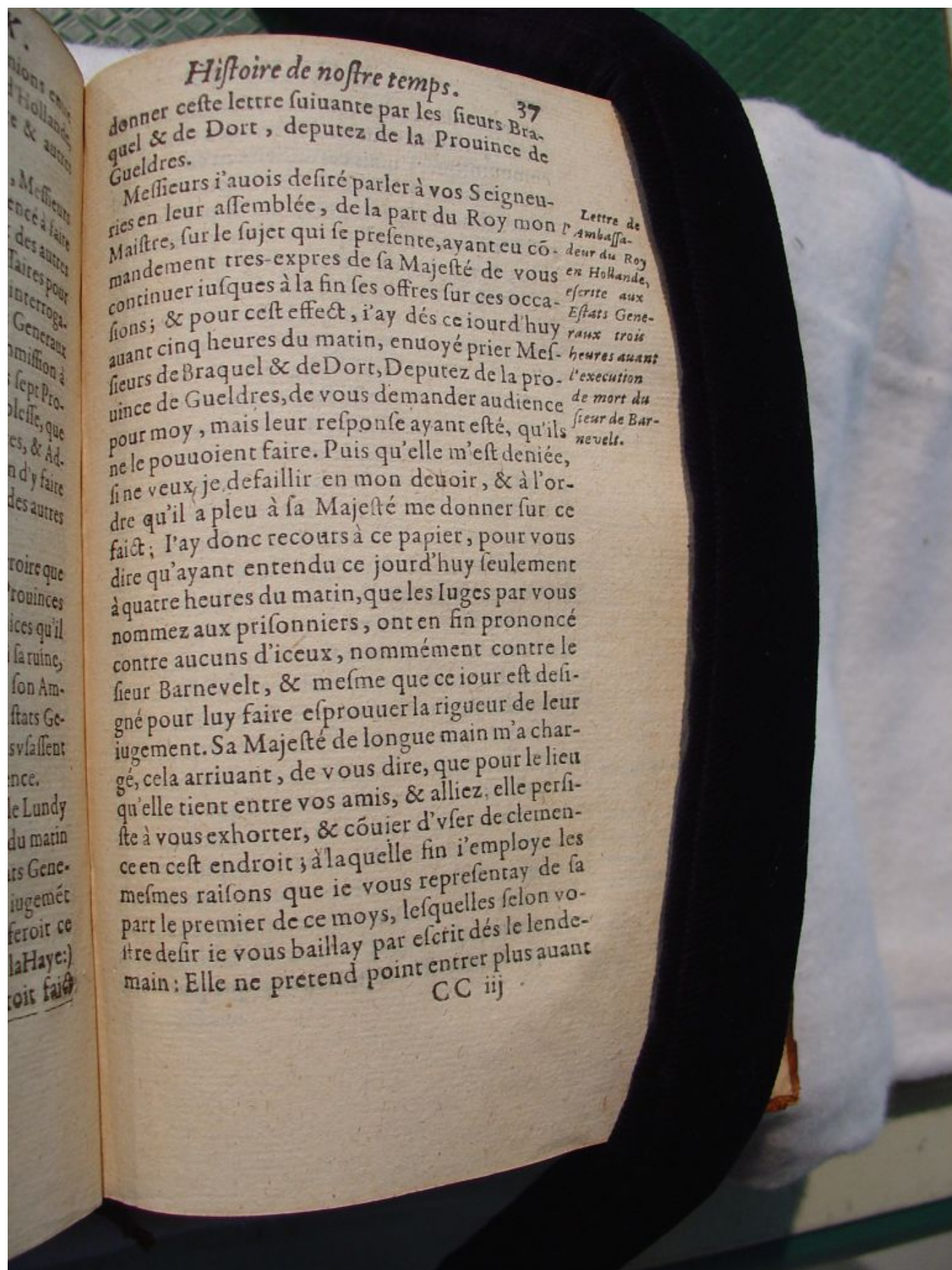
Qu'après la tenuë de ce Synode, Messieurs
 les Estats Generaux auoient commencé à faire
 travailler au procez de Barneveldt & des autres
 prisonniers, & nommé des Commissaires pour
 les examiner & interroger. Que les interroga-
 toires closes, lesdits sieurs des Estats Generaux
 auroient depuis adressé leur Commission à
 vingt-six Iuges par eux choisis dās les sept Pro-
 uinces vnies, tant de l'ordre de la Noblesse, que
 des Conseillers desdites sept Prouinces, & Ad-
 uocats, pour se rendre à la Haye, afin d'y faire
 & parfaire le procez de Barneveldt & des autres
 prisonniers.

Que le Roy de France n'ayant peu croire que
 le plus ancien Conseiller d'Estat des Prouinces
 vnies, si recommandable pour les services qu'il
 auoit rendus à sa patrie, eust conspiré à sa ruine,
 auroit commandé au sieur du Morier son Am-
 bassadeur, resident pres lesdits sieurs Estats Ge-
 neraux, de persister à les exhorter, qu'ils vlassent
 enuers Barneveldt de douceur & clemence.

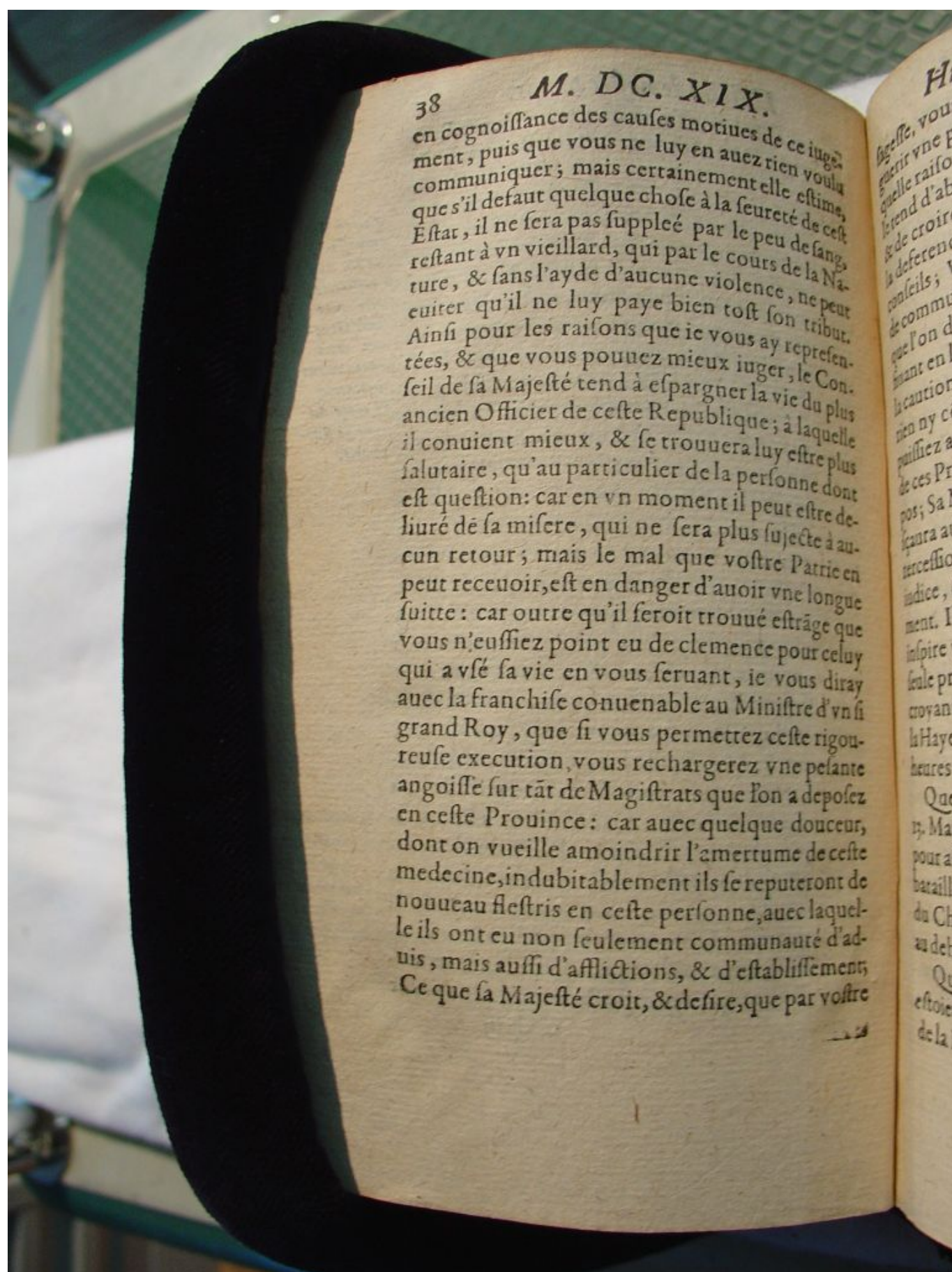
*Iuges commis
 pour faire &
 parfaire le
 proces à Bar-
 neveldt aux
 autres prison-
 niers.*

Que ledit sieur Ambassadeur (ayant le Lundy
 13. iour de May sur les quatre heures du matin
 esté aduertty, que lesdits sieurs des Estats Gene-
 raux auoiēt arresté que l'exécution du iugemēt
 de mort donné contre Barneveldt, se feroit ce
 mesme iour dās la cour du chasteau de la Haye.)
 N'ayant peu auoir audience, leur auroit fait

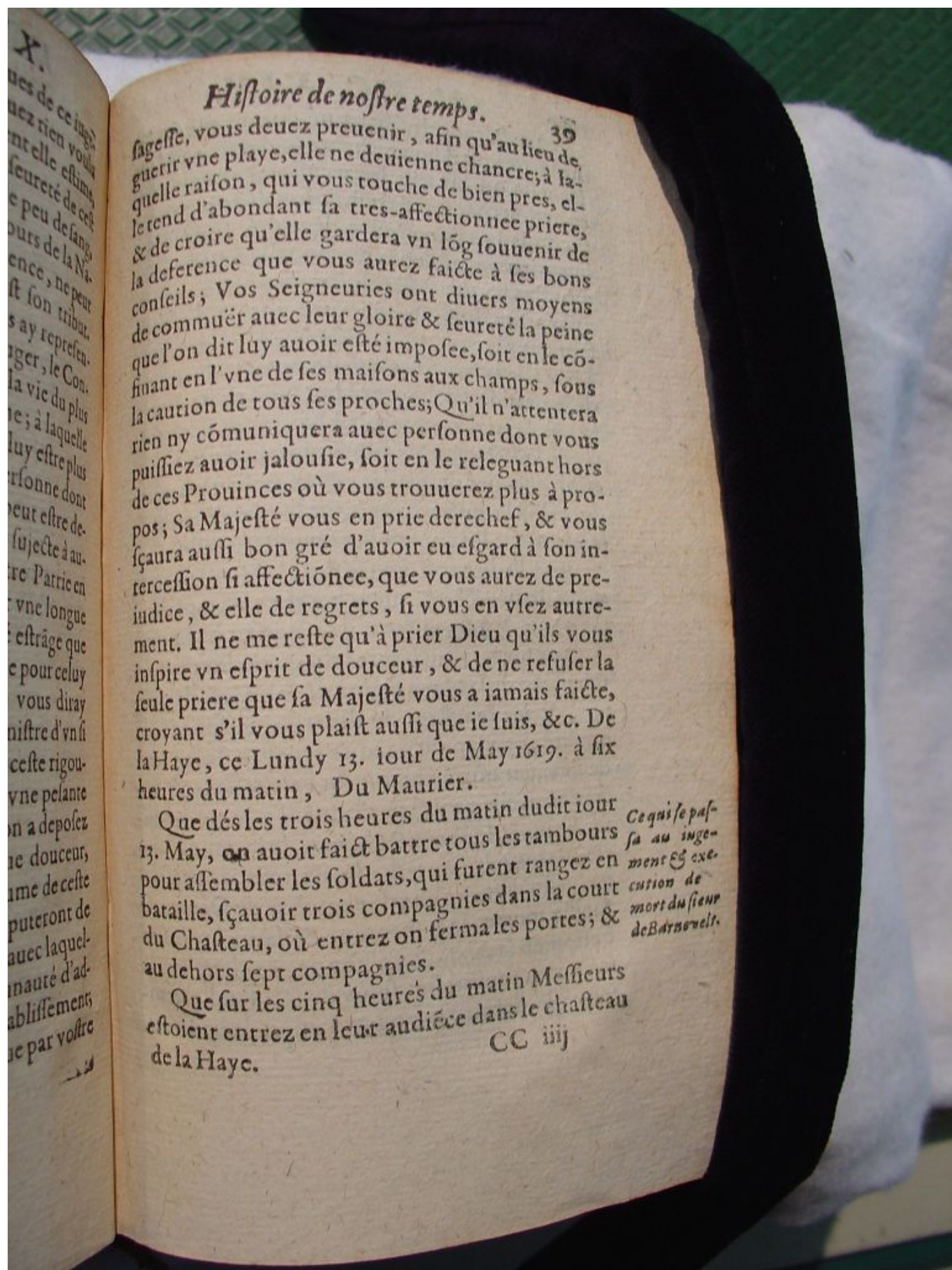
1619_037.jpg



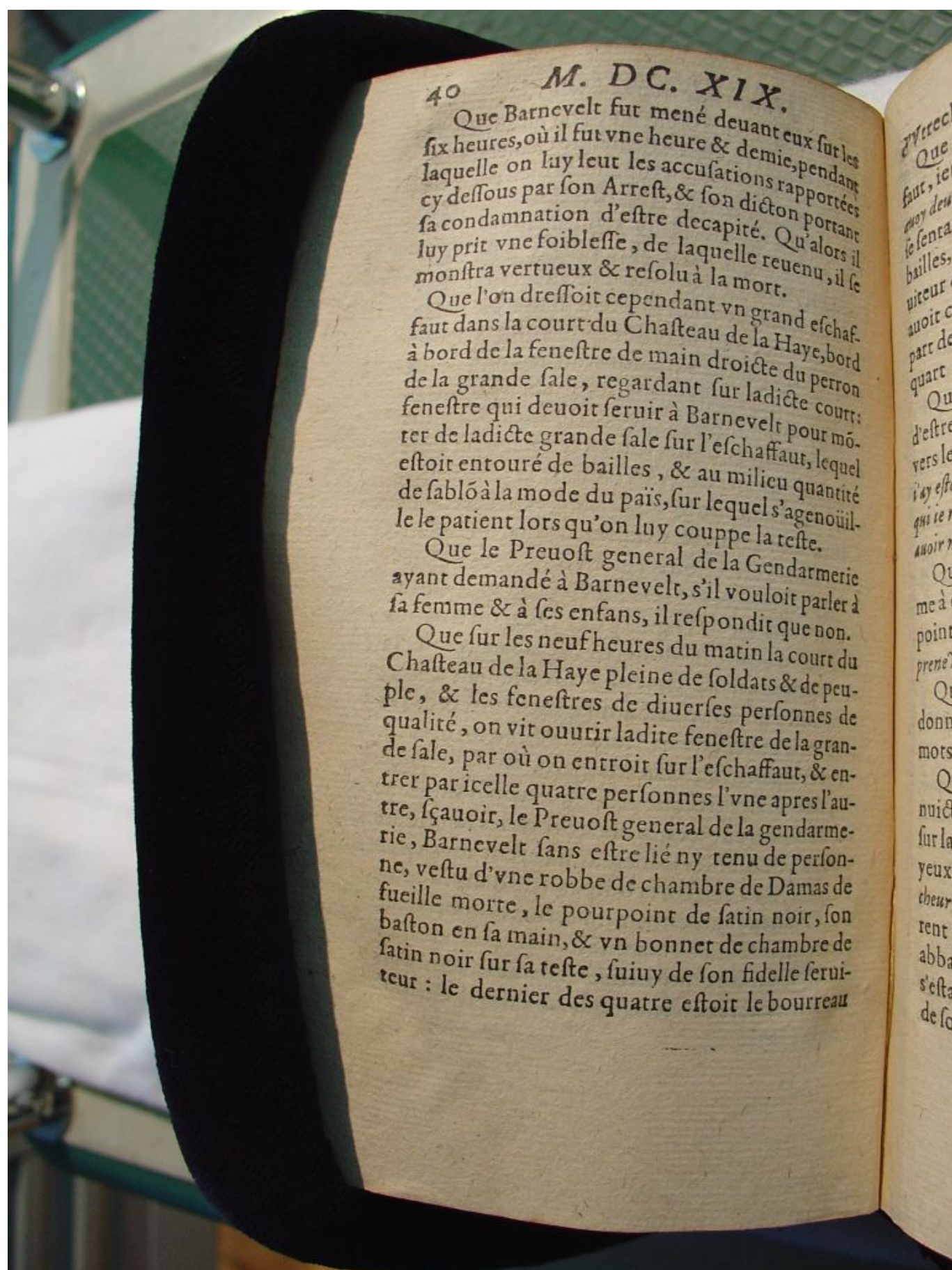
1619_038.jpg



1619_039.jpg



1619_040.jpg



40 M. DC. XIX.

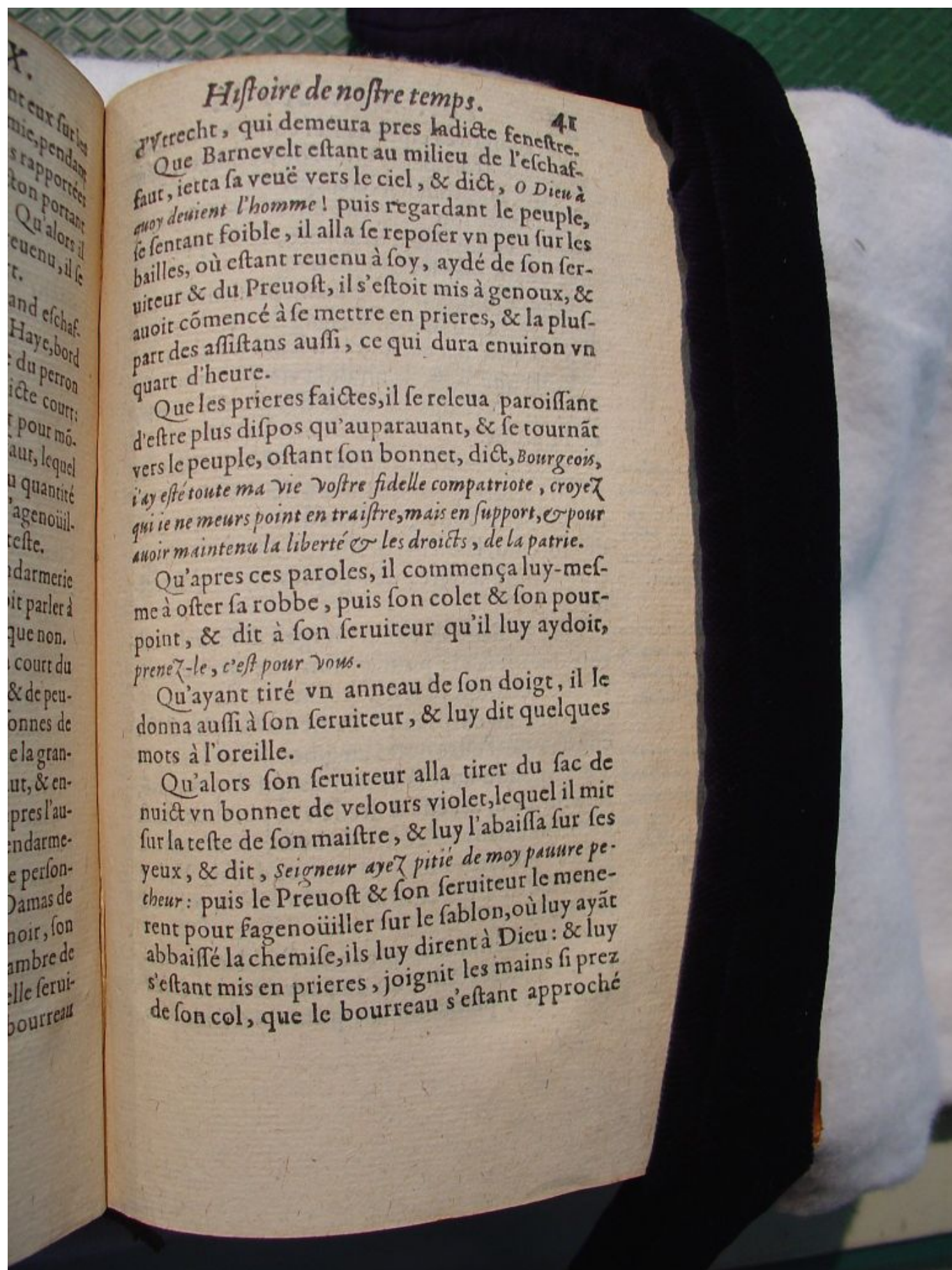
Que Barnevelt fut mené deuant eux sur les six heures, où il fut vne heure & demie, pendant laquelle on luy leut les accusations rapportées cy dessous par son Arrest, & son dicton portées sa condamnation d'estre decapité. Qu'alors il luy prit vne foiblesse, de laquelle reuenu, il se monstra vertueux & resolu à la mort.

Que l'on dressoit cependant vn grand eschaffaut dans la court du Chasteau de la Haye, bord à bord de la fenestre de main droicte du perron de la grande sale, regardant sur ladiète court: fenestre qui deuoit seruir à Barnevelt pour monter de ladiète grande sale sur l'eschaffaut, lequel estoit entouré de bailles, & au milieu quantité de sablō à la mode du païs, sur lequel s'agenouilla le patient lors qu'on luy coupe la teste.

Que le Preuost general de la Gendarmerie ayant demandé à Barnevelt, s'il vouloit parler à sa femme & à ses enfans, il respondit que non.

Que sur les neuf heures du matin la court du Chasteau de la Haye pleine de soldats & de peuple, & les fenestres de diuerses personnes de qualité, on vit ouurir ladite fenestre de la grande sale, par où on entroit sur l'eschaffaut, & entrer par icelle quatre personnes l'une apres l'autre, sçauoir, le Preuost general de la gendarmerie, Barnevelt sans estre lié ny tenu de personne, vestu d'une robe de chambre de Damas de feuille morte, le pourpoint de satin noir, son baston en sa main, & vn bonnet de chambre de satin noir sur sa teste, suiuy de son fidelle seruiteur: le dernier des quatre estoit le bourreau

1619_041.jpg



Histoire de nostre temps.

41

d'Ytrecht, qui demeura pres ladicte fenestre.
 Que Barnevelt estant au milieu de l'eschaf-
 faut, ietta sa veuë vers le ciel, & dict, *O Dieu à*
quoy deuient l'homme! puis regardant le peuple,
 se sentant foible, il alla se reposer vn peu sur les
 bailles, où estant reuenu à soy, aydé de son ser-
 uiteur & du Preuost, il s'estoit mis à genoux, &
 auoit cōmencé à se mettre en prieres, & la plus-
 part des assistans aussi, ce qui dura enuiron vn
 quart d'heure.

Que les prieres faictes, il se releua paroissant
 d'estre plus dispos qu'auparauant, & se tournât
 vers le peuple, ostant son bonnet, dict, *Bourgeois,*
i'ay este toute ma vie vostre fidelle compatriote, croyez
qui ie ne meurs point en traistre, mais en support, & pour
auoir maintenu la liberté & les droicts, de la patrie.

Qu'apres ces paroles, il commença luy-mes-
 me à oster sa robbe, puis son colet & son pour-
 point, & dit à son seruiteur qu'il luy aydoit,
prenez-le, c'est pour vous.

Qu'ayant tiré vn anneau de son doigt, il le
 donna aussi à son seruiteur, & luy dit quelques
 mots à l'oreille.

Qu'alors son seruiteur alla tirer du sac de
 nuit vn bonnet de velours violet, lequel il mit
 sur la teste de son maistre, & luy l'abaisa sur ses
 yeux, & dit, *Seigneur ayez pitié de moy pauvre pe-*
cheur: puis le Preuost & son seruiteur le mene-
 rent pour fagenouïller sur le sablon, où luy ayât
 abbaissé la chemise, ils luy dirent à Dieu: & luy
 s'estant mis en prieres, joignit les mains si prez
 de son col, que le bourreau s'estant approché

1619_042.jpg

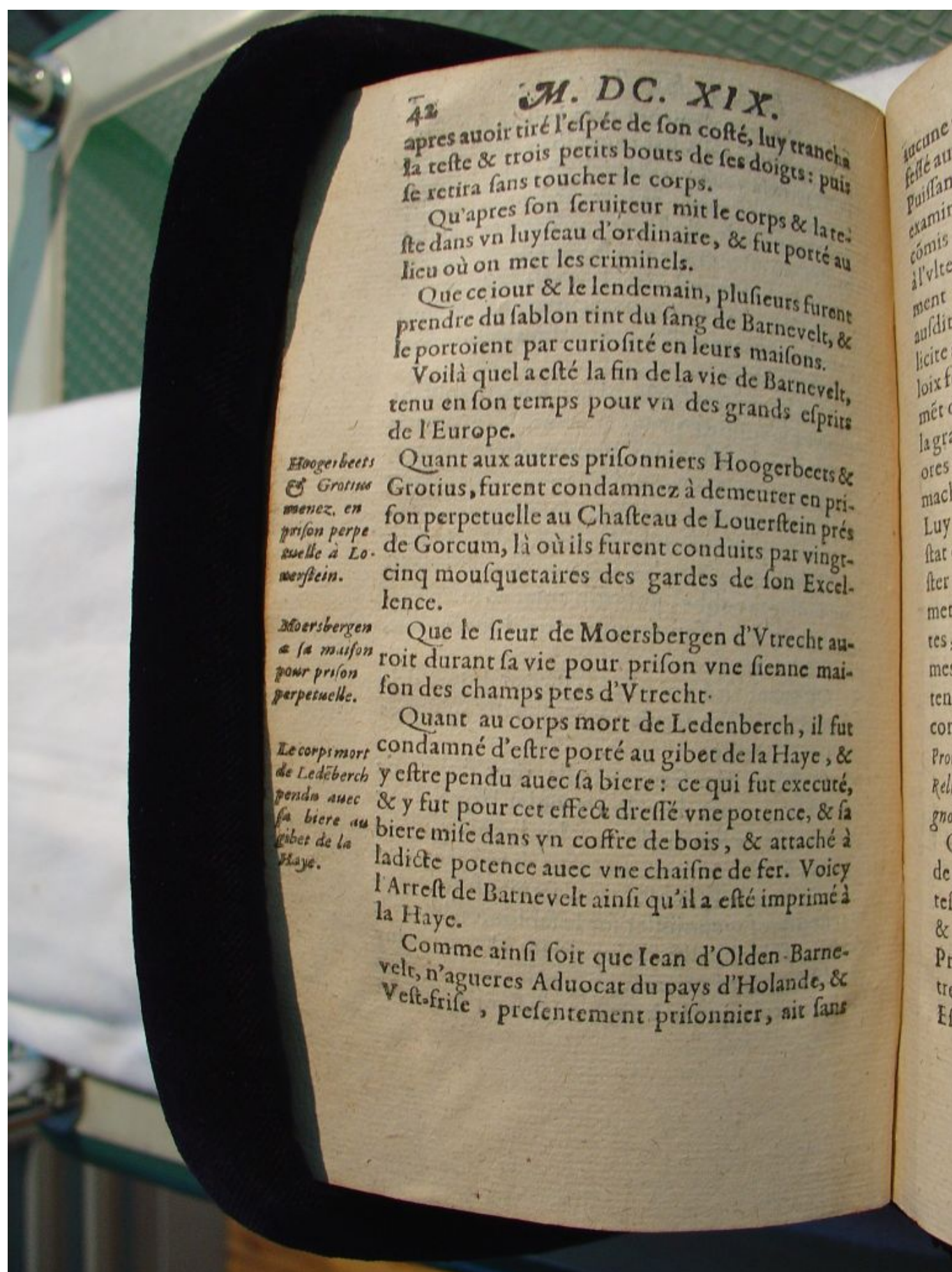


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan